

## CESER Bourgogne Franche-Comté Séance plénière du 9 Avril 2024

## Démarche régionale de planification écologique

## Déclaration de Guy Zima au nom de la CGT

La première présentation, le 19 mars devant les commissions réunies du CESER, a permis de mesurer les ambitions en la matière. Si l'on peut se féliciter de la double volonté de planifier et de régionaliser, ce que nous jugeons positivement, la question immédiate de la mise en œuvre reste elle plus problématique.

L'état des lieux des causes principales des émissions de GES, à savoir les transports et le batiment, est partagé et connu. Dans la même temporalité, les annonces nationales et européenne viennent à rebours télescoper ces enjeux en réduisant drastiquement les enveloppes de la rénovation énergétique, côté Etat français, et en autorisant les mégacamions de 60T, côté Parlement européen.

Gouverner, c'est choisir, certes mais, à défaut d'être d'accord, le moins que l'on puisse faire est d'être cohérent et de ne pas envoyer de messages contradictoires.

Devant cette situation, la culpabilisation individuelle sur la lumière allumée, le chauffage à 19° ou le diesel qui pollue, finira par être contreproductive et insupportable pour le commun des citoyens.

Cette démarche, pour être concrète et lisible, doit s'appuyer sur des financements clairement revus à la hausse et évitant les effets d'aubaine, déjà connus auparavant sur les panneaux solaires et l'isolation. Un volet réglementaire sur les transports doit être travaillé pour non pas favoriser, mais réaliser le report modal vers les modes les moins émetteurs de GES que sont le fluvial et le rail avec le routier en complément, pas en concurrence.

La maille régionale à travers ses schémas, notamment le SRADDET et sa capacité à être prescriptif, peut y contribuer. Encore faudra-t-il en faire le choix !

La CGT sera donc vigilante et exigeante dans ses appréciations et contributions tout au long de ce travail.